



Propos injurieux d'un enseignant de CE1

Par **Mamanlife**, le 11/10/2022 à 16:17

Bonjour,

Je viens vers vous, ma fille en classe de CE1 (école publique), qui adorée l'école et apprendre ne souhait plus y aller, pour cause que son maître ne cesse d'injurié les enfants, (la ferme, merde, putain ...) de plus le travail n'est pas fait.

Je me suis entretenu avec le directeur de l'école, qui ne peut malheureusement rien faire mise a part lui parler donc il m'a communiquer l'adresse de l'inspectrice, j'ai aussitôt envoyer un mail pour tout lui expliquer mais toujours pas de reponse de sa part et je precise que je ne suis pas la seule maman a avoir fait cette démarche.

Donc ma question est : Que faire de plus ? une forme juridique ?

Merci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le 11/10/2022 à 16:23

Bonjour,

s'agit-il d'une école privée ou publique?

Par **Mamanlife**, le 11/10/2022 à 16:29

Une école publique

Par **Visiteur**, le 11/10/2022 à 16:46

Bonjour,

Ecrivez un courrier RAR à l'inspectrice d'académie et contactez les associations de parents.

Par **Marck.ESP**, le 11/10/2022 à 16:47

Bonjour
Quand avez-vous écrit à l'inspection académique ?

Par **Zénas Nomikos**, le 11/10/2022 à 16:50

Rebonjour,

merci pour votre patience et votre persévérance et pardon d'avoir mal lu votre question qui dit clairement qu'il s'agit d'une école publique.

Peut-être faire un RAR au rectorat puis saisir le tribunal administratif pour faute d'un agent du service public?

<https://www.snep-unsa.fr/faute-professionnelle-de-lenseignant>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F510>

Par **Pierrepauljean**, le 11/10/2022 à 17:57

bonjour

le plus rapide est peut être de contacter les associations de parents d'élèves de cette école: il y a la liste à l'entrée de l'école

Par **Marck.ESP**, le 11/10/2022 à 18:40

Si ce n'est fait, oui, également...

Par **tomrif**, le 11/10/2022 à 20:14

bonjour,

un propos injurieux est un propos qui porte atteinte à l'honneur d'une personne physique. rien de cela dans les exemples indiqués dans cette discussion, donc, s'il n'y a que cela, il faut oublier le fondement juridique de l'injure.